



Rapport des délibérations

Assemblée Générale

du 1^{er} avril 2023



Rapport des délibérations

I- Lecture du Rapport moral du Président, Jean Christophe ALOË

II- Vote de l'approbation du PV de l'AG du 2 avril 2022

	POUR : 2 140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

III- Présentation du Rapport d'activité

IV- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes – Monsieur Bouvier, du cabinet SOREC

V- Opérations de vote portant sur les comptes de l'exercice

Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022 :

	POUR : 2093	CONTRE : 0	ABSTENTION : 47
Pourcentage :	POUR : 97.80 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 2.20 %

Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2021/2022

Le conseil d'administration vous informe que le résultat de l'exercice 2021/2022 est bénéficiaire d'un montant de **75 642.87 euros** €.

Le conseil d'administration vous propose d'affecter cet excédent aux comptes de réserve de gestion.

	POUR : 2140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

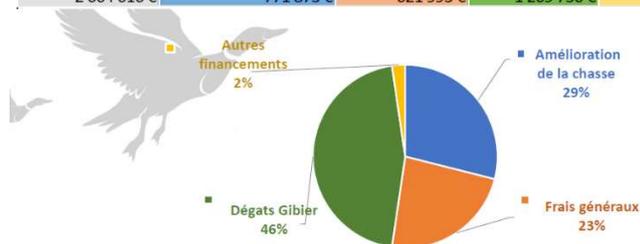
VI- Présentation du budget : Marc LEMARCHAND

- Les dépenses 23/24 :

Pour 2022/2023, nous vous proposons un budget dépenses à hauteur de 2 664 616 €.

■ Le budget des dépenses

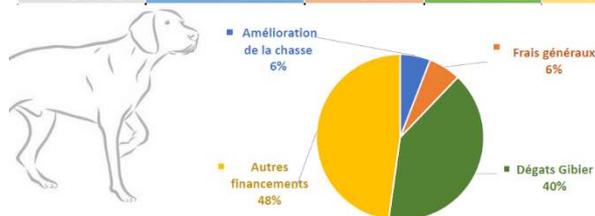
Budget Total des dépenses 2023-2024	Amélioration de la chasse	Frais généraux	Dégats Gibier	Autres financements
2 664 616 €	771 873 €	621 993 €	1 209 750 €	61 000 €



- Les recettes 23/24 :

■ Le budget des recettes

Budgets des recettes 2023-2024	Amélioration de la chasse	Frais généraux	Dégats Gibier	Autres financements
2 665 414 €	156 082 €	166 530 €	1 069 112 €	1 273 690 €



Pour 2023/2024, nous vous proposons par conséquent un budget recettes à hauteur de 2 665 414 €.

A noter, les recettes prévisionnelles « dégâts gibier » sont proposées à hauteur de 1 069 112 € soit + de 31.5%.

En conséquence, nous vous proposons un budget présentant un résultat excédentaire à + 798 €.

VII- Opérations de vote sur les différents tarifs de cotisations et bracelets

Vote des cotisations fédérales et Grand Gibier annuelles pour la validation du permis de chasser pour l'exercice 2023/2024

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer le montant des cotisations fédérales comme suit :

Cotisation fédérale annuelle :	71.95 € (à titre informatif 2022/2023 : 69 €)
Cotisation fédérale temporaire de 9 jours :	35.95 € (à titre informatif 2022/2023 : 34.50 €)
Cotisation fédérale temporaire de 3 jours :	18.20 € (à titre informatif 2022/2023 : 17,50 €)
Cotisation grand gibier annuelle :	31.20 € (à titre informatif 2022/2023 : 30 €)
Cotisation grand gibier temporaire :	20.60 € (à titre informatif 2022/2023 : 30 €)

	POUR : 2 140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

Vote du montant des Bracelets 2023/2024

Bracelets chevreuil	35.00 €
Bracelets biche – JCB	130.00 €
Bracelets cerf C1	160.00 €
Bracelets cerfs C2	200.00 €
Bracelets daims	50.00 €
Bracelets sanglier en plan de gestion (UG Test)	20.00 €
Bracelets sangliers sans plan de gestion (UG Test)	50.00 €
Bracelets sangliers hors UG Test *	20.00 €

**Bracelets sanglier en plan de gestion valables sur 3 ans glissants, et non échangeables au terme des 3 années.*

Le président rappelle que pour la prochaine saison (2023/2024), aucun bracelet C2 ne sera attribué.

	POUR : 2 140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

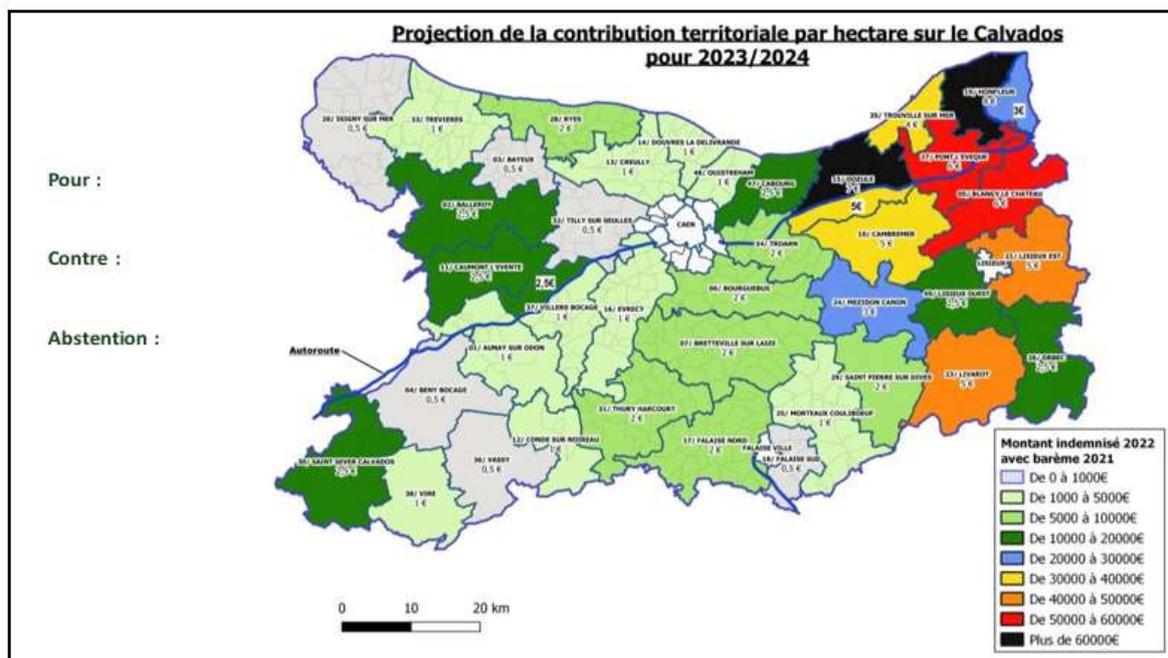
Vote du montant des adhésions et du droit fixe 2023/2024

Adhésion fixe – droit d’entrée – contrat de prélèvement	400.00 €
Adhésion territoriale	10.00 €
Adhésion au contrat multiservices	100.00 €
Cotisation hectare	0.33 €

	POUR : 2 140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

VIII- Le financement des dégâts de Grand Gibier

Chaque année, nous recalculons la taxe à l'hectare en fonction des dégâts de l'année passée.



Vote portant sur la répartition des unités de gestion 2023/2024

	POUR : 2 140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

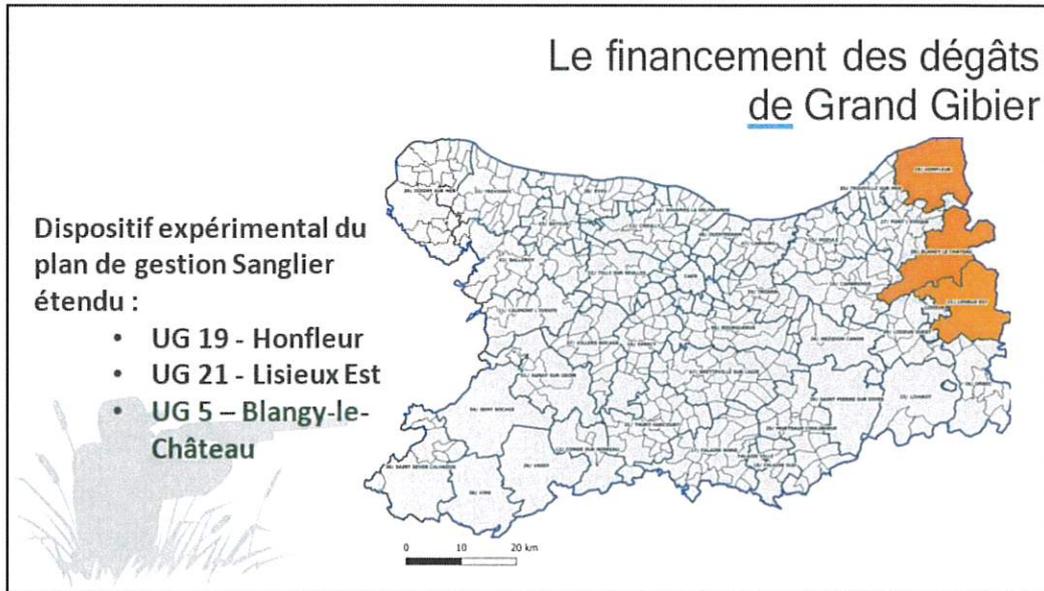
Le Président précise que nous avons mis en place lors de la saison 22-23, un plan de gestion expérimental sur les UG 19 (Honfleur) et 21 (Lisieux Est), là où la situation des dégâts constatés était particulièrement dégradée.

Sur ces UG, la taxe à l'hectare n'était plus indexée sur le plan de chasse cervidé mais sur le plan de gestion sanglier : tous les territoires sur ces 2 UG test d'une surface supérieure à 10 hectares étaient en plan de gestion sanglier obligatoire, avec une bague sanglier à 20 euros.

En revanche pour les territoires de moins de 10 hectares, le plan de gestion était facultatif. En l'absence de plan de gestion le prix des bagues était alors fixé à 50 euros.

Compte tenu de nos analyses chiffrées, il nous est apparu nécessaire d'étendre cette mesure expérimentale à l'UG 5 de Blangy-le-Château, où l'on a constaté des pertes d'un montant supérieur à 58 000 euros en 2022.

Le financement des dégâts de Grand Gibier



Vote portant sur l'extension des unités de gestion expérimentales en plan de gestion 2023/2024

	POUR : 2 140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

Vote du budget prévisionnel 2023/2024

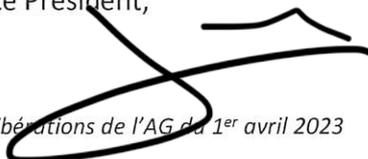
	POUR : 2 140	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Pourcentage :	POUR : 100 %	CONTRE : 0 %	ABSTENTION : 0 %

IX- Questions de la salle

X- Remise de médailles

XI- Clôture de l'Assemblée Générale par le Président, Monsieur Jean Christophe ALOÉ

Le Président,



Rapport des délibérations de l'AG du 1^{er} avril 2023

Le Secrétaire,

